

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

## Objet de l'enquête publique

Par arrêté n°2024-887 en date du 09/08/24, la Présidente la Communauté de Communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de la commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT.

## Commissaire enquêteur

À cet effet, Monsieur Pascal DOUELLE a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

## Dossier d'enquête publique

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête du 05/09/24 au 05/10/24 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public:

## Lieux de consultation du dossier

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre;
  - En mairie de COUVRON-ET-AUMENCOURT;
- L'enquête publique sera close le 05/10/24 à 12h30.**
- Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, en mairie de COUVRON-ET-AUMENCOURT et sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://paysdelaserre.fr/>

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser:

- **Par correspondance** au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, 1 Rue des Telliers, 02270 Crécy-sur-Serre;
- **Par voie électronique** à l'adresse mail suivante: [plu@paysdelaserre.fr](mailto:plu@paysdelaserre.fr), en mentionnant en objet «ENQUETE RELATIVE À LA REVISION ALLEGEE DU PLU DE COUVRON-ET-AUMENCOURT»;
- **Par voie dématérialisée** via un registre numérique à l'adresse suivante: <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

## Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra:

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, 1 Rue des Telliers, 02270 Crécy-sur-Serre, le 16 septembre 2024 de 15h30 à 18h30
- En mairie de COUVRON-ET-AUMENCOURT, 2 Rue James Smales, le 05 octobre de 9h30 à 12h30.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire du Pays de la Serre.

## Compléments d'information

L'autorité compétente en charge de la révision allégée du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.